

# RANDO BALADES

DESTINATION  
 SAINT-MALO  
 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-MALO :  
 Esplanade Saint-Vincent - 35400 SAINT-MALO  
 02 99 56 66 99  
 www.saint-malo-tourisme.com

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE :

CANCALE : 44 rue du Port

DOL-DE-BRETAGNE : 5 place de la Cathédrale

COMBOURG : 9 rue Notre-Dame

SAINT-SULIAC : 5 place du Carrouge

SAINT-COULOMB : Place de l'Église

## Quelques règles de sécurité et de bonne conduite

Afin de préserver la qualité de notre environnement et favoriser la bonne entente entre riverains et promeneurs, merci de :

- Stationner sur les parkings à proximité des points de départ.
- Restez sur les chemins et sentiers balisés et ne pas pénétrer sur les propriétés privées.
- Emporter vos déchets ou utiliser les poubelles.
- Nous signaler tout problème rencontré sur les circuits (balisage, entretien...).



© XNUMB00 Communication - Saint-Malo - Crédit photos : S. Bourcier, A. Lamoureux, SIBMSM



Rothéneuf  
 → Plage Du Guesclin  
 Plage Du Guesclin  
 → Pointe du Grouin

SAINT-MALO  
 SAINT-COULOMB  
 CANCALE

POINTE DU GROUIN

LE VERGER

13,3 km

Moyen 3h35

GR°

PR°

6,5 km

Moyen 1h45

GR°

ROTHÉNEUF

ÎLE BESNARD

POINTE DU MEINGA

PLAGE DU GUESCLIN

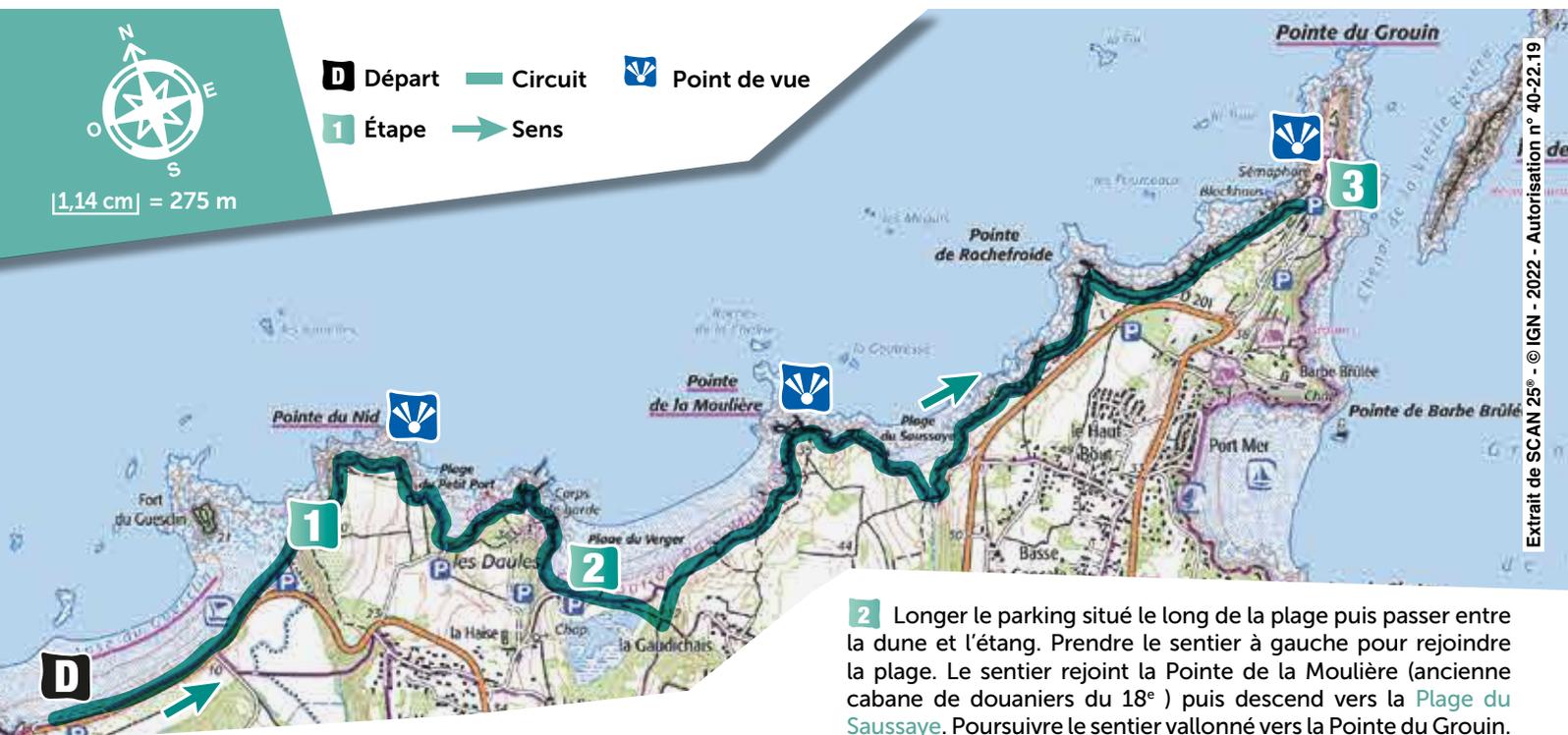
DESTINATION  
 SAINT-MALO  
 BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL



[1,14 cm] = 275 m

**D** Départ    **C** Circuit    **V** Point de vue

**1** Étape    **S** Sens



## **D** Départ : Plage Du Guesclin

**1** Rejoindre le sentier situé sur votre droite contournant la **Pointe du Nid** puis la **Plage du Petit Port**. Contourner la **Pointe des Daules** (ancien corps de garde du 18<sup>e</sup> sur votre droite), puis descendre vers l'**Anse du Verger**. En contrebas, une allée parallèle à la route permet de rejoindre la **Chapelle du Verger** située à 200 mètres environ. Initialement construite en l'an mil, la chapelle actuelle (19<sup>e</sup>) fut remaniée à plusieurs reprises. Les nombreux ex-voto marins témoignent de la ferveur des familles de marins qui la fréquentaient.

**2** Longer le parking situé le long de la plage puis passer entre la dune et l'étang. Prendre le sentier à gauche pour rejoindre la plage. Le sentier rejoint la **Pointe de la Moulière** (ancienne cabane de douaniers du 18<sup>e</sup>) puis descend vers la **Plage du Saussaye**. Poursuivre le sentier vallonné vers la **Pointe du Grouin**.

**3** Promontoire rocheux le plus avancé du département, la **Pointe du Grouin** offre une vue remarquable sur la Baie du Mont-Saint-Michel et les côtes normandes à l'Est, le littoral de la Côte d'Émeraude jusqu'au Cap Fréhel à l'Ouest. Les landes sont typiques du littoral rocheux breton.

Au large, la réserve ornithologique **l'Île des Landes**, propriété du Conservatoire du littoral est classée réserve naturelle depuis 1961. Importante colonie d'oiseaux marins dont le grand cormoran de Bretagne, le cormoran huppé, le goéland brun, le tadorne de Belon...

Retour en bus vers le point de départ (en été uniquement).

Cet itinéraire comporte une variante : il peut s'effectuer à marée basse mais également à marée haute. Demandez les horaires de marées afin de ne pas vous laisser surprendre !



Extrait de SCAN 25° - © IGN - 2022 - Autorisation n° 40-22-19



## D Départ : Plage du Havre à Rothéneuf

Prendre la rampe d'accès située en haut de la plage et rejoindre le GR®34 sur la droite.

**1** Longer les plages du Havre et de la Sablière puis rejoindre la RD 201.

• Variante à marée haute\* : prendre la RD 201 direction Cancale.

Prendre à gauche et suivre la route sur 100 mètres. Tourner à gauche et contourner l'île Esneau. Rejoindre le sentier qui longe le Havre du Lupin. Descendre sur la grève jusqu'à l'ancienne digue endommagée de l'ancien moulin à marée du Lupin.

**2** Poursuivre sur la grève et prendre le sentier qui monte sur la droite pour rejoindre une deuxième digue au fond du bassin. Tourner à gauche en suivant un petit sentier pour rejoindre l'impasse du Moulin de la Mer ; remonter l'impasse jusqu'à La Guimorais.

**3** Prendre à gauche la Rue de la Guimorais en direction du parking (suivre le balisage blanc) puis se diriger à gauche vers l'entrée du Camping des Chevrets : emprunter le chemin situé à gauche, en direction de la grève du Havre du Lupin. Longer la grève pour rejoindre le parking de la presqu'île situé à gauche.

① Entre les étapes 4 et 5 : le sentier n'est pas balisé.

**4** Emprunter le large chemin partant de la gauche du parking afin de contourner l'île Besnard. Depuis la pointe de la presqu'île qui surplombe le Havre de Rothéneuf, on aperçoit la chapelle Notre Dame des Flots.

**5** Suivre le sentier menant à la Plage des Chevrets afin d'observer le Petit Chevret et le Grand Chevret. Depuis la plage, le sentier à droite conduit à un parking. Au milieu de ce parking, emprunter à gauche le sentier bordé de ganivelles. Passer à droite du restaurant et longer le camping.

**6** Retrouver le sentier du GR®34 en empruntant le second escalier se trouvant sur le sentier côtier et grimper en direction d'un blockhaus situé à la base de la Pointe du Meinga.

**7** Poursuivre le GR®34 en contournant la Pointe du Meinga : magnifique vue sur le Cap Fréhel à l'ouest et les côtes du Cotentin ainsi que les Îles Chausey à l'est.

**8** Rejoindre par le même sentier les Dunes du Port, les traverser et poursuivre par le sentier qui monte vers le grand escalier de fer puis descend vers la Plage de la Touesse. Sur votre droite, propriété de «Roz-Ven», lieu d'inspiration de l'écrivain Colette pour son roman «Le Blé en herbe».

**9** Poursuivre le chemin de randonnée et suivre le sentier vallonné par la Pointe des Grands-Nez, la longue Plage Du Guesclin se trouve en contrebas du sentier ; des milliers de pieds d'oyats permettent de fixer et de reconstruire la longue dune de sable. Le Fort Du Guesclin uniquement accessible à marée basse (propriété privée), date de 1160, il fut remanié à plusieurs reprises et fut la propriété du chanteur Léo Ferré de 1959 à 1968.

Retour en bus vers Rothéneuf (en été uniquement).

\*Important! Pour éviter tout danger, consulter les horaires de marées.